

Conditions Générales de Vente (CGV) – Photographe

Les présentes CGV créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de prestations et produits conclues entre les Clients et le Photographe. Le Photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Photographe réalise les prestations photographiques pour le compte de ses clients.

Article 2 : Commande

2.1. La commande est validée dès réception d'un devis signé ou d'une confirmation écrite (email, courrier) de la part du client et du versement de l'acompte (30%). Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV.

2.2. Les prix de vente sont ceux applicables à la date de la commande et s'entendent hors taxes (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts), et en euros. Si les tarifs sont amenés à varier par la suite, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande.

2.3. Le prix de la prestation inclut le travail de prise de vue, le travail de post-production, les réglages de luminosité, contraste et colorimétrie pour toutes les photos, le recadrage de certaines photos, les retouches de peau si le photographe l'estime nécessaire (l'aspect naturel sera préservé), la mise sur site (galerie privée) et le suivi des commandes. Ne sont pas compris certains frais annexes éventuels liés à la réalisation de la prestation, comme, par exemple, les frais de stationnement, entrées etc... qui sont à la charge des clients. Les clients doivent fournir un repas pour le photographe pour les reportages mariages entrecoupés de pauses déjeuner et/ou dîner. Toute demande spécifique une fois les photos envoyées (changement de colorimétrie, demande de photos en couleurs ou bien en noir et blanc...) sera facturée. Toute modification au présent contrat entraînant la modification du prix convenu fera l'objet de la rédaction d'un nouveau contrat.

Article 3 : Tarifs et Paiement

3.1. Un acompte de 30 % du montant total de la prestation est exigé à la commande. Le solde est payable au plus tard à la livraison des photos, soit 30 jours après la prestation.

3.2. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : carte bancaire, espèces, chèques à l'ordre de Alexandre ANTONACOS ou virements bancaires. En cas de chèque sans provision, les Clients seront immédiatement avertis par le Photographe et devront régler sous 7 jours, par espèces ou virement, la somme restante. Les parties conviennent expressément que les photographies ne seront pas livrées à défaut de paiement du solde du prix convenu. Tout défaut de paiement autorisera le Photographe à cesser toute prestation, et pourra donner lieu à poursuites. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L441-6 du Code de Commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxe.

Article 4 : Changement de formule et modification de la prestation

4.1. Changement de la formule

À tout moment, les Clients peuvent choisir de passer à une formule supérieure, mais l'inverse n'est pas autorisé.

4.2. Modification de la prestation

Toute demande de modification d'une prestation sollicitée par les Clients ne pourra être prise en compte que si la demande est envoyée au Photographe au moins 7 jours avant la date prévue de la prestation (modification de lieu, de la date etc...).

Article 5 : Prestations et Livraison

5.1. Le photographe s'engage à réaliser les prestations selon les termes définis dans le devis.

5.2. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ne pourra en aucun cas donner lieu à une annulation de la commande ou à une demande de dommages-intérêts.

5.3. Les photographies seront livrées sous format numérique HD, dans les 30 jours suivant la prestation, sauf accord spécifique entre les parties.

Article 6 : Droit de Rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la validation de la commande, sauf si la prestation a déjà été réalisée dans ce délai.

En cas d'annulation dans le délai de rétractation, l'acompte versé sera remboursé, sauf si la prestation a commencé, auquel cas un montant proportionnel aux services fournis sera retenu.

Article 7 : Annulation

7.1. Annulation de la prestation par les Clients

Toute annulation de commande doit être notifiée par écrit.

En cas d'annulation par le client après le délai de rétractation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

En cas de météo instable (pluie, orage), le Photographe en informe les Clients. Le client ne peut décider d'annuler ou reporter la séance par sa seule volonté en fonction de la météo.

7.2. Annulation de la prestation par le Photographe

Si le Photographe se voit dans l'obligation d'annuler la séance au jour et horaire prévus (en cas de force majeure), il s'engage à proposer un report de séance à une nouvelle date aux Clients. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée au Photographe. En cas d'impossibilité de trouver une alternative, et sous réserve de démontrer le cas de force majeure qui l'empêche d'exécuter sa prestation, le Photographe procédera au remboursement total des montants versés par les Clients.

7.3. Force majeure

Ne sont considérés comme « cas de force majeure » que les événements extérieurs, indépendants de la volonté du Photographe et des Clients, imprévisibles et insurmontables rendant impossible l'exécution des obligations. La partie qui invoque un cas de force majeure devra en rapporter la preuve.

Article 8 – Obligations des Clients

L'heure fixée pour la prestation est impérative et tout retard des Clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au-delà de 30 minutes de retard, la séance sera annulée et

l'acompte ne sera pas remboursé. Les Clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants selon le style photographique qu'ils souhaitent. Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par les Clients ou l'enfant ou toute autre personne présente, ceux-ci devront être remboursés dans leur intégralité.

Article 9 : Réalisation de la prestation (hors mariage)

Les séances durent généralement entre 45min et 1H30. Les Clients font le choix d'une séance en intérieur ou extérieur, le Photographe pouvant se déplacer à leur domicile si besoin. Tous les détails concernant l'organisation et la réalisation de la séance seront discutés directement entre les clients et le photographe. Le Photographe n'est pas soumis à une obligation de résultat. Il met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique du Photographe. En conséquence, les clients reconnaissent que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du client.

Article 10 : Livraison des photos et post-traitement

Le délai de livraison des photos s'étend d'1 à 4 semaines. Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par les Clients pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

Les photos sélectionnées et retouchées sont envoyées aux Clients via une galerie privée ou par mail via Wetransfer. La livraison des fichiers numériques se fait sous la forme de fichiers JPEG. Les autres fichiers (RAW) sont la propriété du Photographe et ne seront en aucun cas remis aux Clients. De même, les Clients ne recevront pas l'intégralité des photos de la session. Les photos seront gardées 1 an. Le client peut alors demander d'autres photos s'il le souhaite dans cette année-là. S'ils souhaitent obtenir des photos supplémentaires, un tarif de 8 euros sera facturé par image. Le Photographe ne livre jamais de photographies brutes. Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au Photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique.

Article 11 : Durée de conservation

À compter de leur livraison aux Clients, les photographies sont conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Les Clients sont invités à effectuer des sauvegardes sur des supports variés. La Photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis aux Clients. Les fichiers restent cependant disponibles et peuvent être renvoyés si nécessaire durant 1 an après la prestation.

Article 12 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Principes

L'auteur d'une œuvre jouit d'un droit de propriété exclusif dès sa création (article L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle).

Le droit moral permet à l'auteur de jouir du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre (article L.121-1). Il s'agit d'un droit illimité, inaliénable et perpétuel. Le droit au respect de l'œuvre protège l'intégralité de l'œuvre qui ne doit être ni modifiée, ni dénaturée. Toute reproduction d'image est illégale. Le droit patrimonial permet à l'auteur d'obtenir une rémunération pour l'exploitation de son œuvre et de décider de quelle façon elle sera exploitée.

Application

Les photos sont la propriété du Photographe. Les images fournies aux Clients ne peuvent être utilisées que dans un cadre familial, à titre strictement personnel et privé. Cependant, le Photographe autorise les Clients à reproduire et diffuser ses images sur les réseaux sociaux, blog personnel, site ou support d'information locale ou générale dès lors que les Clients :

- Mentionnent le nom du Photographe, sous une forme ou sous une autre (ex. : © Orama Photo ou « Photographe : Orama Photo »). Cette mention doit figurer au regard de chaque photo dans des conditions permettant, sans ambiguïté ni confusion, l'identification de l'auteur et de la photographie (pour un ensemble de photos, un « crédit photo » peut suffire)
- S'engagent à ne pas modifier les images (couleurs, contrastes, recadrage, etc.), pour quelque raison que ce soit. Si les clients souhaitent dépasser ces cadres, ils devront adresser une demande en ce sens au Photographe en étant très précis sur les conditions de cette utilisation (étendue de leur exploitation, destination par exemple, supports, durée, etc.). Il pourra être demandé une compensation financière en rapport avec l'usage des images sur lesquelles portent cette demande. Les clients s'engagent à respecter scrupuleusement l'utilisation déclarée. Toute autre utilisation, réutilisation, extension d'utilisation devra faire l'objet, pour être licite, d'une nouvelle demande d'autorisation préalable et du paiement de nouveaux droits.

Article 13 - Droit des personnes représentées (droit à l'image)

Les Clients sont informés que le Photographe pourra utiliser certaines photos prises lors du reportage. Cette diffusion répond à un certain nombre de critères très stricts que le Photographe s'engage à respecter :

- Elle ne concerne que la seule promotion de l'activité du photographe : il s'agit de ne montrer que des photos mettant en valeur son travail et lui permettant de promouvoir et développer son activité
- Elle ne concerne que des supports d'une durée de vie limitée (galeries de sites internet, pages professionnelles des réseaux sociaux, site internet du photographe, expositions)
- Dans le respect des textes, aucune photo susceptible de porter atteinte à la réputation des personnes représentées, ou risquant de leur nuire d'une façon quelconque, ne sera diffusée.
- Aucun nom ou lieu ne sera divulgué si demandé.
- Pour toute autre utilisation, le Photographe devra obtenir un accord écrit des Clients.

Article 14 : Confidentialité et Protection des Données

Le photographe s'engage à respecter la confidentialité des informations échangées avec le client. Les données personnelles du client sont collectées uniquement dans le cadre de la prestation et ne seront en aucun cas cédées à des tiers sans l'accord du client.

Article 15 : Problème technique et accident

Le Photographe n'est pas tenu pour responsable de tous les problèmes matériels et techniques pouvant survenir pendant ou après la prise de vue : problème matériel empêchant la capture d'images, fichiers .RAW corrompus, photos illisibles. Il en est de même en cas de vol, cambriolage, inondation, incendie. En cas de problème, une nouvelle séance pourra être proposée à une date différente, sans frais supplémentaires. En cas d'impossibilité de report de séance, le Photographe procédera au remboursement total des montants versés par les Clients.

N'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante si vous avez la moindre question :

oramaphotographie@gmail.com